

LE REGLEMENT INTERIEUR

POURQUOI ?

- ▶ Le règlement intérieur a pour objet de compléter les modalités de fonctionnement interne de l'association
- ▶ On y retrouve généralement :
 - les différentes catégories de membres et les conditions d'adhésion
 - les fonctionnements des assemblées générales et organes de direction (convocations, quorum...)
 - les conditions d'exercice de l'activité de l'association
 - les procédures disciplinaires

COMMENT ?

- ▶ Le règlement intérieur n'est pas obligatoire mais conseillé.
- ▶ Il doit être approuvé par l'organe compétent.
- ▶ Il n'y a aucune publication à faire.

CONSEILS

- ▶ Vous trouverez ci-joint un exemple de règlement intérieur pour une AS